

SEANCE DU 16 AVRIL 2014

Le seize avril deux mil quatorze à vingt et une heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de MORTAGNE SUR GIRONDE se sont réunis à la Mairie, en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le huit avril deux mil quatorze.

Etaient présents : M ; FAURE Jean-Louis, Mme TIRBOIS Danièle, M. Michel CAILLON, Mme SAVARY Lucile, M. LYS Sébastien, Mme FLIN Muriel, M. GARECHE Ludovic, Mme MARCHAND-DAVIAUD Réjane, M. BOISSELEAU Guy, Mme MOUCHEL Françoise, Mr TURPIN Mickael, M. FRESSIGNE Théodore, M. COTIER Stéphane, Mme BERNARD Véronique, M. EPAUD Arcadius.

Ordre du jour :

- Vote du budget primitif 2014 (Port et Commune)
- Vote des 3 taxes.

Monsieur le Maire donne lecture de la lettre de démission de Mme Brigitte FAURE.

L'article L.270 du Code Electoral « Le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu appelé à remplacer le conseiller municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit ».

Monsieur Théodore FRESSIGNE est donc nommé Conseiller Municipal en remplacement du conseiller démissionnaire.

VOTE DES 3 TAXES

Le Conseil Municipal, par 14 voix pour et 1 contre (M. FRESSIGNE) vote le tableau des taxes ci-dessous.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXPLOITATION

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
V O T E	CREDITS D'EXPLOITATION VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	333 353,00	290 184,70
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)		
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)		43 168,30
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)		333 353,00	333 353,00

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	320 945,70	154 317,80
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	19 168,30	
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)		185 796,20
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		340 114,00	340 114,00

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	673 467,00	673 467,00
----------------------------	-------------------	-------------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2014 DE LA COMMUNE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, vote le budget primitif 2014 de la commune comme suit :

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	1 145 000,00	926 773,18
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)		
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)		218 226,82
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)		1 145 000,00	1 145 000,00

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	150 502,35	207 954,00
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	38 698,93	
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	18 752,72	
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		207 954,00	207 954,00

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	1 352 954,00	1 352 954,00
----------------------------	---------------------	---------------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R.2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R.2311-11 du CGCT).

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

Le seize avril deux mil quatorze à vingt deux heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de MORTAGNE SUR GIRONDE se sont réunis à la Mairie, en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le huit avril deux mil quatorze.

Etaient présents : M ; FAURE Jean-Louis, Mme TIRBOIS Danièle, M. Michel CAILLON, Mme SAVARY Lucile, M. LYS Sébastien, Mme FLIN Muriel, M. GARECHE Ludovic, Mme MARCHAND-DAVIAUD Réjane, M. BOISSELEAU Guy, Mme MOUCHEL Françoise, Mr TURPIN Mickael, M. FRESSIGNE Théodore, M. COTIER Stéphane, Mme BERNARD Véronique, M. EPAUD Arcadius.

Mme MARCHAND-DAVIAUD Réjane est nommée secrétaire de séance

Ordre du jour :

- 1 – Commissions communales
- 2 – Délégués auprès des différents organismes
- 3 - Indemnités de Mme AUBERTIN, receveur municipal
- 4 - Convention sirène
- 5 - Questions diverses

CONVENTION SIRENE

Le Maire explique au Conseil Municipal que, dans le cadre de la 1^{ère} phase de déploiement du nouveau Système d'Alerte et d'Information des Populations (SAIP), les services de la Préfecture ont effectué une visite du site d'implantation de la sirène afin d'évaluer et identifier précisément les travaux à effectuer.

Afin de réaliser les travaux d'installation et de raccordement de la sirène, une convention conclue entre l'Etat et la commune doit être signée.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres, le Conseil Municipal habilite le Maire à signer la convention conclue entre l'Etat et la commune de Mortagne sur Gironde relative au raccordement d'une sirène communale au Système d'alerte et d'information des populations (SAIP)

INDEMNITE DE CONSEIL ET DE PREPARATION DES DOCUMENTS BUDGETAIRES

Suite au renouvellement du Conseil Municipal, le maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de délibérer sur l'attribution d'une indemnité de conseil et de préparation de documents budgétaires au comptable du trésor.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte d'allouer l'indemnité de conseil ainsi qu'une indemnité de préparation des documents budgétaires conformément aux dispositions de l'arrêté du 16 Décembre 1983 et ce pour la durée du mandat.

RELAIS DE TELERELEVÉ SUR LE CHATEAU D'EAU

	TIRBOIS, Stéphane COTIER
Finances	Membres : Danièle TIRBOIS, Stéphane COTIER
Port	Membres : Michel CAILLON Sébastien LYS, Stéphane COTIER, Ludovic GARECHE
Entretien bâtiments communaux	Membres : Ludovic GARECHE, Michel CAILLON, Mickaël TURPIN, Arcadius EPAUD
Voirie urbaine	Membres : Lucile SAVARY, Ludovic GARECHE, Théodore FRESSIGNE, Arcadius EPAUD
Agriculture et voirie rurale	Membres : Guy BOISSELEAU, Michel CAILLON Ludovic GARECHE, Arcadius EPAUD
Aménagement et embellissement urbain	Membres : Françoise MOUCHEL, Réjane MARCHAND-DAVIAUD, Danièle TIRBOIS, Stéphane COTIER
Ecoles	Membres : Danièle TIRBOIS, Réjane MARCHAND-DAVIAUD, Muriel FLIN, Arcadius EPAUD
Affaires sociales	Membres : Danièle TIRBOIS, Réjane MARCHAND-DAVIAUD, Véronique BERNARD

ELECTIONS AUPRES DES DIFFERENTS ORGANISMES

ADELFA

Ont été désignés :

- Délégué titulaire : BOISSELEAU Guy
- Délégué suppléant : LYS Sébastien

UNIMA

Ont été désignés :

- délégué titulaire : CAILLON Michel
- délégué suppléant : LYS Sébastien

SYNDICAT d'ELECTRIFICATION et d'EQUIPEMENT RURAL

Ont été désignés :

- délégué titulaire : SAVARY Lucile
- délégué suppléant : CAILLON Michel

SIVOM ENFANCE JEUNESSE

Ont été désignés :

- Délégué titulaire : FAURE Jean-Louis
- Délégué suppléant : PEREZ Laurent (12 voix pour 3 contre)

SYNDICAT DES CHEMINS

Ont été désignés :

- Délégué titulaire : SAVARY Lucile
- Délégué suppléant : BOISSELEAU Guy

SYNDICAT Intercommunal d'Aménagement Hydraulique du Bassin de la SEUDRE

Ont été désignés :

- délégué titulaire : LYS Sébastien
- délégué suppléant : CAILLON Michel

SYNDICAT INFORMATIQUE

Ont été désignés :

- délégué titulaire : TIRBOIS Danièle
- délégués suppléants : Stéphane COTIER

SIVU D'ENTRETIEN DES PORTS ET CHENAUX

Ont été désignés :

- Délégué titulaire : LYS Sébastien
- Délégué suppléant : CAILLON Michel

SYNDICAT D'INITIATIVE

Ont été désignés : Françoise MOUCHEL, Véronique BERNARD

La séance est levée à 22 h 50.